

**IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2021
AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2022
POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS**

Retrouvez cet avis sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)
Pour vos démarches, pas besoin d'original : il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur [impots.gouv.fr/verifavais](https://www.impots.gouv.fr/verifavais)

M BOURDEIX PIERRE
OU MME BOURDEIX CECILE
24 RTE DE CHAUMONT
41400 VALLIERES LES GRANDES

Vos références

Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 0418240386172
Déclarant 2 (C) : 1814882071163

Référence du document : 22 B2 6018239 34

Adresse d'imposition au 01/01/2022 :
24 RTE DE CHAUMONT
41400 VALLIERES LES GRANDES

Numéro FIP 410 08 61 4090296789 3
Numéro d'ordre : 1
Date d'établissement : 19/04/2022

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qui vous est remboursée

74,00 €

**Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2021.
Vous serez remboursé à l'été 2022.**

Revenu fiscal de référence : 59 211
Nombre de parts : 3.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr).

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2022

Détail des revenus		Déclar. 1	Déclar. 2	Enfant(1)	Total
Salaires.....		41848	18069	1314	
Heures supplémentaires non exonérées.....		0			
Total des salaires et assimilés ²		41848	18069	1314	
Déduction 10% ou frais réels.....	-	4185	- 1807	-	
Déduction minimale.....				448	
Salaires, pensions, rentes nets.....		37663	16262	866	54791
Revenu brut global.....					54791
CSG déductible.....				-	0
Revenu imposable.....					54791
Revenus au taux forfaitaire.....		Taux	12,8%	Montant	2
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴					2653
Décote.....				-	107
Impôt avant réductions d'impôt.....					2546
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵					
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		2	2		
Montant de la réduction d'impôt.....				336	
Dons aux œuvres.....		80	80	53	
Total des réductions d'impôt ²⁰.....				-	389
IMPOT NET					
Total de l'impôt sur le revenu net.....					2157
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :					
IMPOT SUR LE REVENU					
Impôt sur le revenu 2021 dû ⁵³ :					2157
Retenue à la source prélevée en 2021 par vos verseurs de revenus :.....				-	2271
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :.....				+	40
Solde d'impôt sur les revenus 2021 :.....				-	74
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE.....					74
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.					
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES					
Revenu fiscal de référence ²⁵					59211
Informations indiquées pour mémoire					
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE					

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
M						2			3.0

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2022

>>> Suite de votre avis

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible¹⁹.....

2

Revenus exonérés

Heures supplémentaires.....
Heures supplémentaires.....

Déclarées
Nettes

Déclar. 1
4909
4418

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :

Plafond total de 2020.....

Déclar. 1
16328

Déclar. 2
16062

Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....

4222 3973

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....

+ 4052 + 4052

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....

+ 4114 + 4114

Plafond calculé sur les revenus de 2021.....

+ 4208 + 4114

Plafond pour les cotisations versées en 2022.....

= 16596 = 16253